

Saint Laurent Sous Coiron

Vos élus vous informent...

N°2

Juillet 2021



Le Mot du Maire...

Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité qui nous manquent tant...Et même s'il faut vivre désormais avec ce risque sanitaire supplémentaire.

La vie municipale a été également impacté et avec le principe de précaution, les conseils municipaux se sont déroulés sans public.

Jusqu'à présent notre démocratie participative n'a pas pu fonctionner comme nous le souhaitions. Mais malgré tout, les élus ont poursuivi leurs actions et ce deuxième bulletin d'information va vous permettre de le découvrir.

2 projets phares sont amorcés : une modification des documents d'urbanisme et la réalisation d'un parking sous le village.

Je vous laisse à votre lecture,

Bel été à tous, et continuons à être patient et rester prudents.

Michelle Gilly



INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte :

le mardi de 12h à 15h

le vendredi 14h à 17h

Tél. 04 75 94 24 32

mairie-saint-laurent@gmail.com

[f #Laurentines et Laurentins](#)

INFO DECHETERIE

Accès gratuit pour les particuliers

1106 voie de St Jean

07170 Villeneuve de Berg

Ouverture :

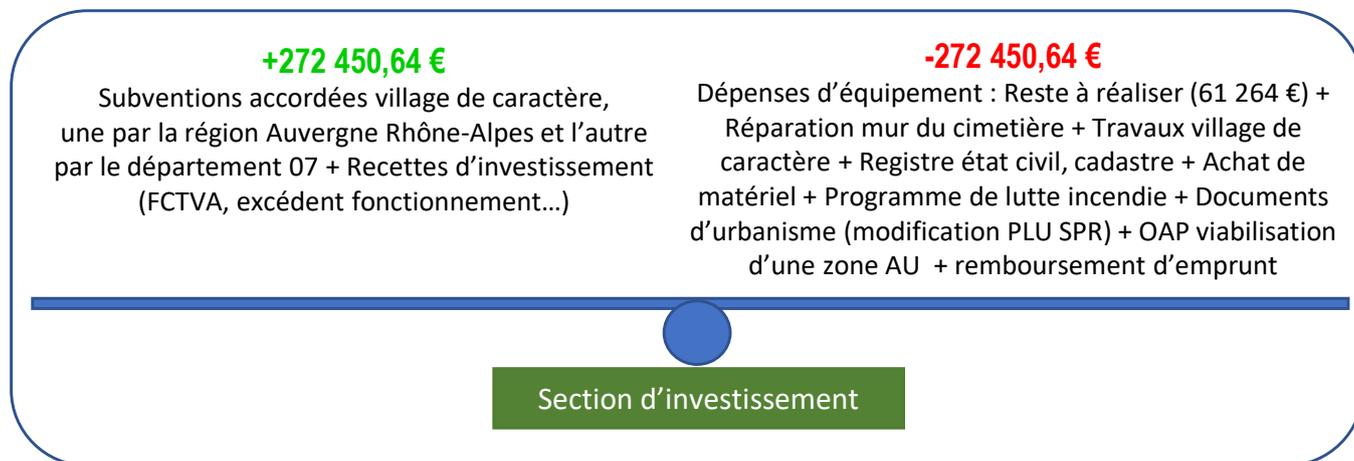
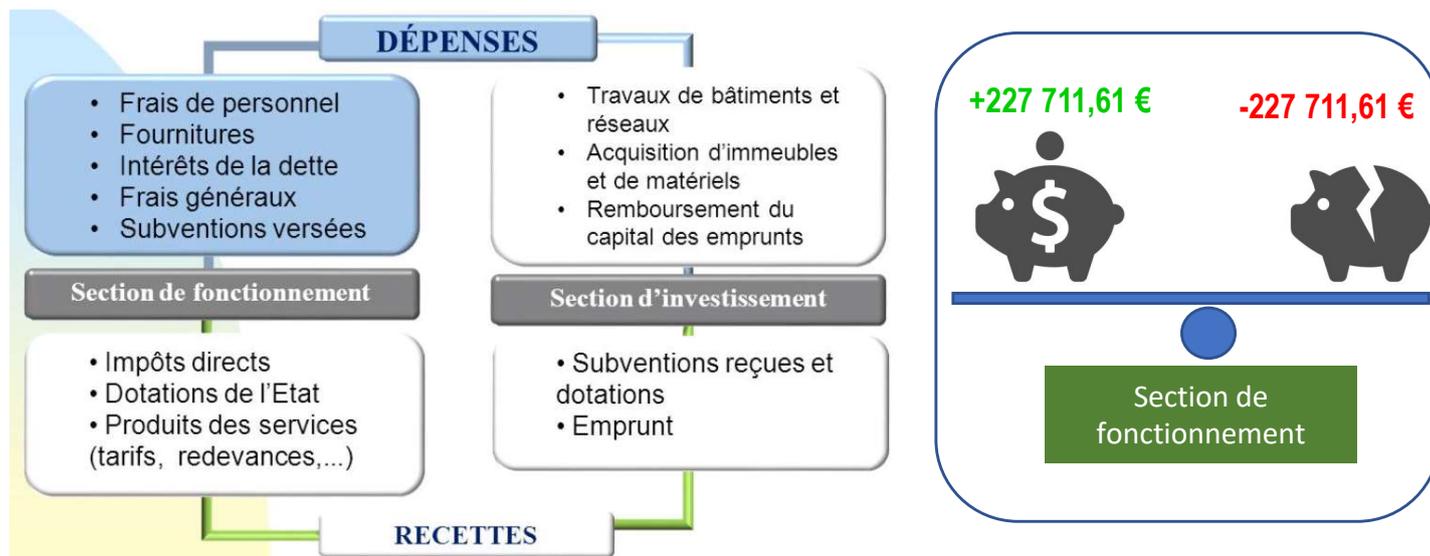
09h à 11h45 du lundi au samedi

et tous les mercredi après midi

de 13H30 à 17H15



Le budget prévisionnel 2021 simplifié de la commune



Attribution de marchés publics

Consultation de la création du parking,
 Marché attribué à : **Entreprise Audouard, Lavilledieu**
 Consultation d'étude de composition urbaine, modification du PLU, modification du SPR et accompagnement à la mise en œuvre d'un projet d'habitat participatif
 Marché attribué à : **Amunategui Urbanisme et architecture, Avignon**

Quelques chiffres...

106 habitants
 Superficie 15,58 Km²
 Altitude Min. 355m - Max. 1019 m

27 Km de voirie = **1/3 budget annuel pour l'entretien**



Rendez-vous



**Dimanche
25 Juillet
16h00**

Dans la cour de la mairie

Après ces longs mois de confinement, Cécile Demaison, conteuse professionnelle vient à St Laurent pour nous faire passer un bon moment, nous faire rêver et nous distraire.

Une bonne occasion de nous retrouver

Retenez cette date !

<https://www.facebook.com/cécile-Demaison-comédienne-conteuse>

L'espace France Services, pour vous aider dans vos démarches quotidiennes



L'espace de services au public doit notamment compenser l'éloignement de plusieurs services publics et permettra à chacun de se faire accompagner

dans ses démarches administratives et de la vie quotidienne. Déclarations d'allocations familiales, déclarations d'impôts, suivi des retraites, obtention de carte grise, pôle emploi... Autant de démarches pour lesquelles Aude Mosca, l'animatrice de l'espace services publics (ESP), peut accompagner les habitants qui en éprouvent le besoin. Et dans une période où de (très) nombreuses formalités administratives doivent être effectuées via Internet, un tel soutien est bien précieux !

Pensez à prendre RV avant de venir effectuer vos démarches !

Les horaires d'ouverture de l'ESP :

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mardi : 8h30-12h30 / 14h - 17h30

Mercredi : 8h30 - 11h30

Jeudi : 14h-17h - Vendredi : 9h - 12h

CONTACT : Aude MOSCA et Ludovic MERLET, animateurs de l'espace services publics, tél. 04 75 07 57 67

**L'Espace France service à votre rencontre, sur la commune:
vendredi 10 septembre de 9h15 à 11h45**

Le principe du fauchage tardif

La coupe de verdure aux abords des routes arrive un peu tard, mais c'est volontaire. Le premier débroussaillage des talus et des fossés est retardé. Ce décalage permet de supprimer le fauchage d'été, en juillet. Moins de tontes, c'est plus d'économies.



Mais c'est surtout bon pour l'environnement. Ce type de gestion favorise donc la biodiversité.

Le fauchage tardif a un rôle écologique non négligeable : « Il permet de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux en préservant les milieux naturels et leur rôle dans les trames vertes.

En effet, la flore des bords de route effectue un cycle complet de végétation. Ce qui a un impact direct sur la faune. L'accotement est un vrai refuge pour les papillons, les insectes et les petits mammifères.



LA GESTION DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE

Les communes sont responsables de l'alimentation en eau potable.

Pour assurer ce service notre commune adhère au **Syndicat des Eaux Olivier de Serres** qui est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.) régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il assure principalement la production et la distribution d'eau potable sur l'ensemble des communes adhérentes.

Plusieurs modes de gestion des services

Lorsque la collectivité gère les services elle-même, avec ses propres moyens et ses propres salariés, c'est une **gestion en régie**. Dans ce cas, la collectivité assure les investissements requis, la gestion des infrastructures et les relations avec les usagers.

Parfois, la collectivité ne dispose pas des ressources pour réaliser tous les investissements nécessaires ou gérer les équipements. Il lui est alors difficile d'assurer elle-même la gestion des services d'eau et d'assainissement. Dans ce cas, elle confie tout ou partie des services à un intervenant extérieur - généralement une structure privée (une entreprise, un opérateur) - sans pour autant lui transférer la responsabilité, qui lui incombe toujours : il s'agit d'une **délégation de service public habituellement nommé affermage**. La délégation est encadrée par un contrat qui court sur plusieurs années, et définit les engagements réciproques entre la collectivité et l'opérateur.

Le syndicat a donc un contrat d'affermage avec la Saur. Ce dernier prenant fin en 2022, une étude a été réalisée par un cabinet spécialisé pour choisir entre ces deux modes de gestion. Elle a révélé que les investissements et les coûts seraient trop importants pour être supportés par le Syndicat. Aussi il a été voté à la majorité le lancement d'une nouvelle consultation afin de renouveler la délégation de ce service.



Si vous avez reçu une convention de passage d'ADN, c'est parce que votre terrain accueille déjà une infrastructure électrique et/ou téléphonique. Le but de cette convention est de permettre à ADN d'installer un câble sur cette infrastructure.

Pourquoi accepter?

Parce que les opérateurs privés déploient la fibre optique principalement sur les communes les plus urbaines, une intervention publique est nécessaire pour que **personne ne soit exclu du très haut débit**. C'est la raison d'être du réseau public Ardèche Drôme Numérique. Pensé et réalisé à l'échelle de deux départements, c'est l'un des plus importants réseaux d'initiative publique en construction aujourd'hui en France.

Pour vous :

- L'arrivée du très haut débit à la maison va profondément changer nos modes de vie, comme a pu le faire l'accès à l'eau potable ou à l'électricité. Car au-delà de rendre les services TV, Internet, téléphonie plus performants, la fibre ouvre bien d'autres possibilités ! *LE NUMÉRIQUE PROPOSE AUSSI DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE : SÉCURISATION DU LOGEMENT, DÉTECTION DE CHUTE, SUIVI MÉDICAL À DISTANCE...*

- Le raccordement à la fibre permet à un logement de prendre de la valeur,
- Si votre logement n'est pas raccordé grâce à cette campagne de raccordement, il ne sera plus possible de le faire à la charge du réseau public. Les propriétaires des logements devront donc passer par les opérateurs de téléphonie pour effectuer le raccordement et à leur charge.

Pour les autres :

REFUSER de laisser passer la fibre c'est le refuser à l'ensemble de personnes qui dépendent de l'infrastructure qui passe sur votre terrain.

L'ACCÈS ÉGAL À LA FIBRE A ÉTÉ INSCRIT DANS LA LOI FRANÇAISE EN 2009. UN PROPRIÉTAIRE NE PEUT DONC PAS, SAUF MOTIF SÉRIeux, S'OPPOSER AU RACCORDEMENT D'UN LOGEMENT OU D'UN IMMEUBLE.

